



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 13 février 2017, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2017-021**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2017-022

3.1 Adoption du procès-verbal de la 1ere séance ordinaire de l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 1ere séance ordinaire de l'année 2017, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no
2017-023

3.2 Adoption du procès-verbal de la 1ere séance extraordinaire de l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 1ere séance extraordinaire de l'année 2017, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

Rés. no

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution



N° de résolution
ou annotation

2017-024

**Rés. no
2017-025**

**Rés. no
2017-026**

**Rés. no
2017-027**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.3 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Langlois appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-028**

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-029**

5.5 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay n'a déposé aucun rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine séance.

**Rés. no
2017-030**

5.6 Dépôt du rapport annuel 2016 – Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2016 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-031**

**Rés. no
2017-032**

**Rés. no
2017-033**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.7 Dépôt du rapport annuel 2016 du service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2016 du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Adoption du règlement n° 387-2013 - RÉGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la ordinaire tenue le 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 7 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Adoption du plan d'action 2016-2018 de la Politique



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Familiale et Municipalité Amie des Aînés

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'une Politique Familiale et Municipalité Amie des Aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a formé un comité de suivi pour cette politique;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2016-2018 déposé par le comité de suivi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le plan d'action 2016-2018 tel que présenté.

**Rés. no
2017-034**

8.2 Remboursement des frais - Politique de normalisation de la Ville de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT la résolution 2013-087 adoptée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que seules les demandes reliées à l'inscription à une activité pour laquelle la Municipalité de possède pas les infrastructures nécessaires à sa tenue, sont admissibles à un remboursement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le versement d'une somme maximale de 1500,00 \$, en paiement des factures 2017 pour lesquels les utilisateurs ont fait une demande de remboursement suite à l'inscription à une activité dont la municipalité ne dispose pas des infrastructures nécessaires afin d'assurer leurs tenue.

**Rés. no
2017-035**

8.3 Demande d'aide financière - ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par École Secondaire Serge-Bouchard pour la tenu de la soirée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

méritas 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100.00 \$, à École Secondaire Serge-Bouchard pour la tenue de la soirée méritas 2016-2017.

**Rés. no
2017-036**

8.4

Reconstruction de l'entrepot municipal - Expiration du délais de validité de la soumission

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres 2016-003 a été donnée après l'expiration du délai de validité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire refuse l'exécution du contrat, à moins que la Municipalité n'accepte d'ajuster les prix de certains items du bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT qu'une telle négociation irait à l'encontre du principe d'équité entre les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'offrir un délai de 5 jours au plus bas soumissionnaire pour décider de l'exécution ou non du contrat aux montants convenus dans sa soumission;
- ii. En cas de refus de ce dernier d'exécuter le contrat, de mettre fin au processus d'appel d'offres 2016-003, d'en informer les soumissionnaires et d'autoriser le directeur général à lancer un nouvel appel d'offres pour le même objet.

**Rés. no
2017-037**

8.5

Montant de la ristourne MMQ pour l'exercice 2016.

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant notre part de 2524 \$ de la ristourne historique de 5 000 000 \$ pour l'exercice 2016;



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de la lettre.

**Rés. no
2017-038**

8.6

Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 7 février 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 11 janvier 2017 et le 3 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 74 chèques présentés pour un montant de 199 199.81 \$.

**Rés. no
2017-039**

8.7

Poursuite judiciaire - Restaurant Pub L'Unique

CONSIDÉRANT le rapport verbal fait par l'inspecteur municipal concernant les démarches entreprises en matières pénales auprès du propriétaire de l'immeuble sise au numéro 106 de la rue Vallilée à Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entreprendre les démarches dans le but d'obtenir une ordonnance obligeant le contrevenant à réaliser les travaux correctifs demandés par la municipalité, et en cas de défaut de celui-ci, autorisant la municipalité à effectuer les travaux et en réclamer le cout au propriétaire.

**Rés. no
2017-040**

8.8

Mandat de négociation d'un règlement concernant les griefs 2015-003 à 2015-007



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les griefs cités en exergue;

CONSIDÉRANT que les parties tant syndicales que patronales désirent entreprendre des discussions sans préjudice sur un éventuel règlement desdits griefs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater le directeur général et la procureure de la municipalité pour négocier sans préjudice et sous réserve de l'approbation ultérieure du conseil, un éventuel règlement mettant fin aux 5 griefs précités.

**Rés. no
2017-041**

8.9 État des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique municipale concernant la perception et le recouvrement des taxes;

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales, déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'approuver l'état déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier
- ii. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre, au plus tard le 17 mars 2017, un extrait de cet état à la MRC de Manicouagan pour que les immeubles y apparaissant et n'ayant pas acquitté leur créance envers la Municipalité soient vendus pour défaut de paiement des taxes

**Rés. no
2017-042**

8.10 Nomination des représentant municipaux pour la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

formation d'un comité de transition et de concertation dans le cadre de la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite que les regroupements des offices d'habitation (OH) se réalisent sur une base consensuelle afin de répondre aux besoins et aux particularités des milieux qu'ils auront à servir;

CONSIDÉRANT que le Guide d'accompagnement pour la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec (Guide) vise à soutenir les divers acteurs qui seront appelés à intervenir tout au long de la démarche qui mènera aux regroupements des OH;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition et de concertation doit être formé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer M. Éric Desbiens, président de l'OMH de Chute-aux-Outardes ou en son absence M. Gilles Perron, conseiller au siège no 6 et Mme Micheline Gagné, directrice de l'OMH de Chute-aux-Outardes comme représentants de la municipalité au sein du comité de transition et de concertation.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Organisation du festival All Been 2017

CONSIDÉRANT les représentations faites par un groupe de citoyens dans le but de relancer le Festival All-Been pour une première édition en 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité envers un tel événement;

CONSIDÉRANT la proposition du conseil municipal à l'effet que la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes agisse à titre d'organisateur de l'édition 2017 dudit festival, afin de permettre à l'organisation de se constituer en personne morale à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**Rés. no
2017-043**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-044**

9.2

Embauche au poste n° 2016-022 - concierge

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2016-022;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Diane Ouellet, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Gilles Perron et à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine rencontre du conseil.

**Rés. no
2017-045**

9.3

Présentation d'un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan et de son plan de mise en oeuvre en aout 2012, les municipalités de la péninsule de Manicouagan se questionnent sur la pertinence de regrouper, en tout ou en partie, les services qu'ils offrent en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé un appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les critères de présentation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux intéressés doivent mandater par résolution un organisme municipal pour présenter le projet d'étude y compris le devis qui a été préparé, à la direction régionale du MAMOT;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que l'organisme municipal désigné doit accepter le mandat par résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater la municipalité de Ragueneau pour présenter à la direction régionale du MAMOT un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;
- ii. De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la municipalité de Ragueneau au plus tard le 17 février 2017.

**Rés. no
2017-046**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2017-047**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h45.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.